

Prévoyance du secteur culturel

1. Prévoyance intermittents

Les retenues de prévoyance des salariés relevant de l'intermittence augmentent au 01/01/2026. Pour les cadres relevant de la CCN EAC (IDCC 1285), les taux restent inchangés. Pour tous les autres intermittents du spectacle, le taux employeur de prévoyance augmente de 0,07%.

Aucune manipulation n'est à produire, si votre paramétrage 2025 est correct, la mise à jour en version 7.16 a automatiquement effectué les changements de taux.

Le tableau ci-dessous détaille les taux applicables.

		Taux de cotisations 2025		Taux de cotisations 2026	
		Taux salarial	Taux employeur	Taux salarial	Taux employeur
CCN EAC (IDCC 1285)	Prévoyance NC / Art Int. T1	0,12%	1,04%	0,12%	1,11%
	Prévoyance Cadres Int. T1	0,12%	2,07%	0,12%	2,07%
	Prévoyance Cadres Int. T2		0,95%		0,95%
Interbranche (autres CCN)	Prévoyance NC / Art Int. T1	0,12%	1,04%	0,12%	1,11%
	Prévoyance Cadres Int. T1	0,12%	1,62%	0,12%	1,69%

2. Prévoyance permanents

Pour plusieurs conventions collectives du secteur culturel, les taux des contrats conventionnels de prévoyance augmentent également au 01/01/2026 pour les salariés permanents.

Si vous relevez d'un des contrats conventionnels concernés et que votre paramétrage est à jour pour 2025, la mise à jour en version 7.16 a automatiquement effectué les changements de taux.

Le tableau ci-dessous détaille les taux applicables pour les 6 conventions collectives du secteur culturel dont les taux évoluent.

Convention collective Référence contrat	Retenue concernée	Taux de cotisations 2025		Taux de cotisations 2026	
		Taux salarial	Taux employeur	Taux salarial	Taux employeur
Entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285) PRV EAC	Prévoyance NC perm T1		0,95		0,99
	Prévoyance Cadres perm T1		1,50		1,55
	Prévoyance Cadres perm T2		0,81		0,87
Spectacle vivant privé hors annexe II (IDCC 3090) SPECT VIVANT PRIV	Prévoyance NC perm T1		1,20		1,25
	Prévoyance Cadres perm T1		1,50		1,55
SVP annexe II (IDCC 3090) * SPECT VIVANT PRIV	Prévoyance NC perm T1		1,22 + 0,28		1,55
	Prévoyance Cadres perm T1		1,50		1,55
SVP adhérents SNDTP (IDCC 3090) * SPECT VIVANT PRIV	Prévoyance NC perm T1		1,50		1,55
	Prévoyance Cadres perm T1		1,50		1,55
Entreprises au service de la création et de l'événement (IDCC 3252) PRV PRESTA TECH	Prévoyance NC perm T1	0,395	0,395	0,41	0,41
	Prévoyance Cadres perm T1		1,50		1,50
Production audiovisuelle (IDCC 2642) PROD AUDIO	Prévoyance NC perm T1	0,50	0,50	0,52	0,52
	Prévoyance Cadres perm T1		1,50		1,50
Productions de films d'animation (IDCC 2412) FILM D'ANIMATION	Prévoyance NC perm T1	0,535	0,535	0,555	0,555
	Prévoyance Cadres perm T1		1,50		1,54
Radiodiffusion (IDCC 1922) PREVOYANCE RADIO	Prévoyance NC perm T1	0,44	0,44	0,465	0,465
	Prévoyance Cadres perm T1		1,50		1,50



Attention, seuls les changements de taux des contrats conventionnels sont pris en charge par la mise à jour.

Pour les régimes complémentaires ou éventuelles extensions qu'aurait souscrit votre entreprise, il vous appartient de vérifier les taux appelés par la caisse pour 2026 et d'effectuer les modifications via la fonction de "Changement de taux" (menu Paramètres > Paramétrage de la paie > Retenues, sélectionner la retenue à modifier, cliquer sur l'icône Dupliquer  et choisir Changement de taux).

* Une fraction de la cotisation SVP annexe II était historiquement affectée à des garanties de santé, la part patronale de la cotisation de prévoyance était donc pour partie imposable. C'est désormais à un fond dédié à l'action sociale que la surcotisation est affectée et la retenue est intégralement non imposable. Aucune manipulation n'est à produire, la mise à jour en version 7.16 a automatiquement ajusté l'option sur l'onglet Particularités.